Rapport annuel 2024

du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés





RAPPORT ANNUEL 2024

SOMMAIRE



PRÉVENTION DES DÉCHETS



TRAITEMENT



LE SMICTOM NORD ALSACE



COLLECTE



INDICATEURS FINANCIERS



Présentation du SMICTOM

Nature du service public

Service public de prévention et gestion des déchets

Titulaire de la compétence

SMICTOM Nord Alsace

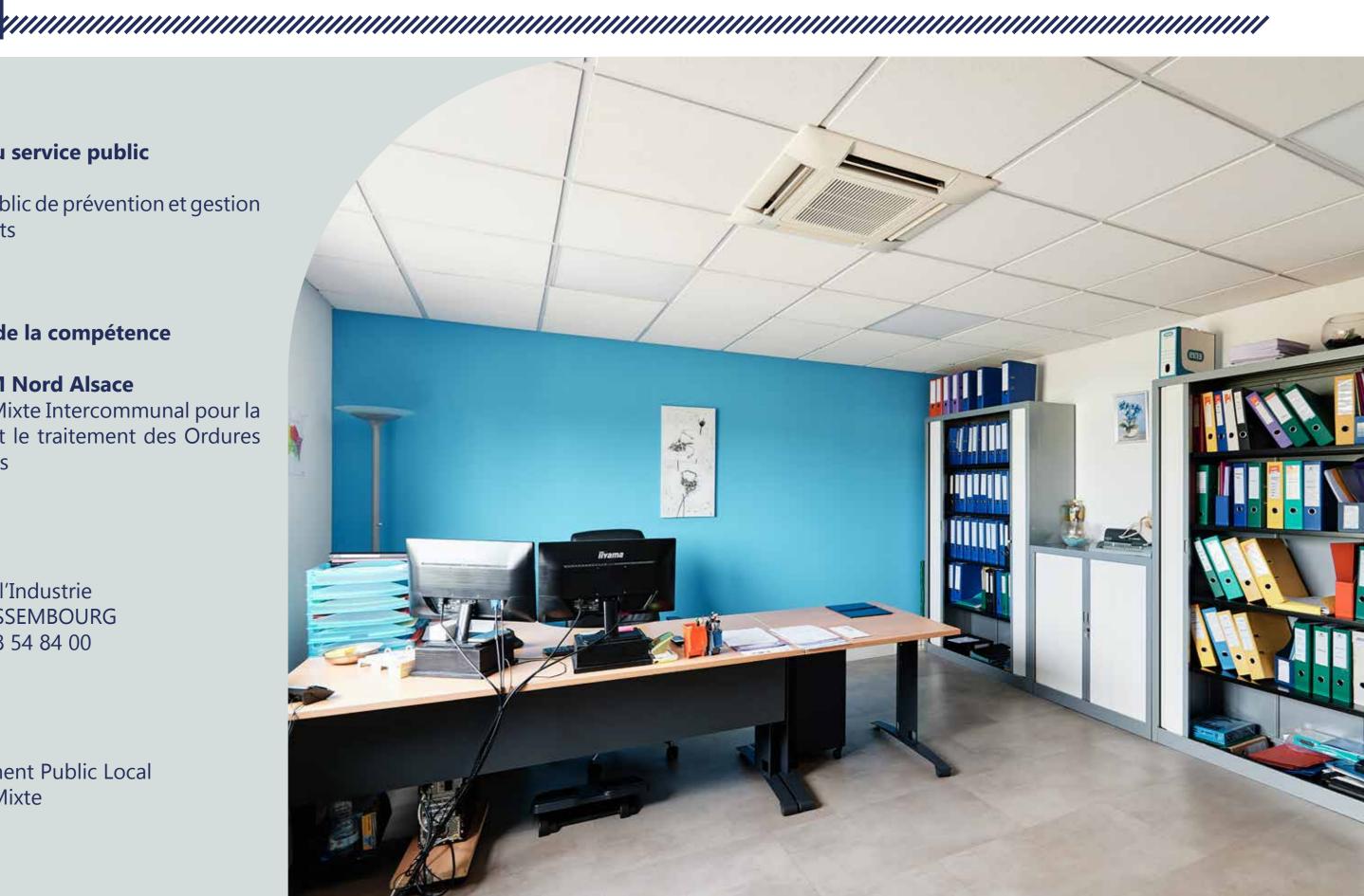
Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le traitement des Ordures Ménagères

Siège

54 rue de l'Industrie 67162 WISSEMBOURG Tél.: 03 88 54 84 00

Statut

Établissement Public Local **Syndicat Mixte**



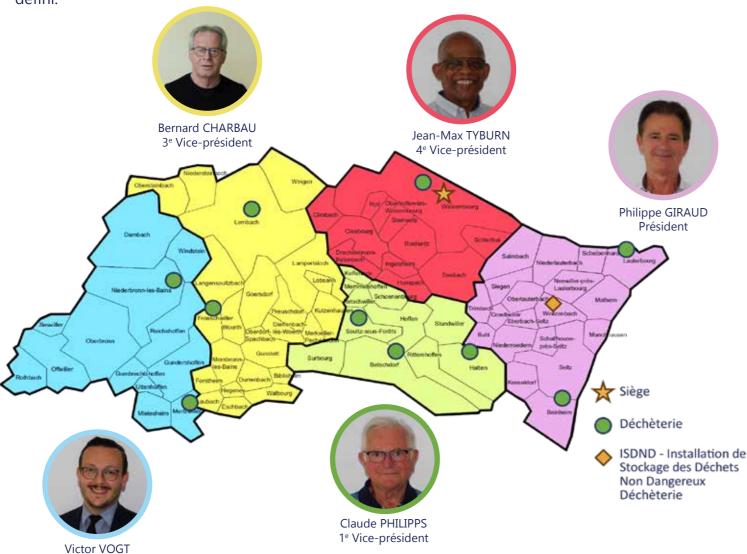
Présentation du SMICTOM

2^e Vice-président

Le SMICTOM Nord Alsace a pour mission de gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 81 communes, soit une population de 90 978 habitants (INSEE 2021), réparties en 5 Communautés de communes :

- La Communauté de communes de l'Outre Forêt (13 communes, 16 177 habitants)
- La Communauté de communes de la Plaine du Rhin (19 communes, 18 356 habitants)
- La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (13 communes, 23 350 habitants)
- La Communauté de communes du Pays de Wissembourg (12 communes, 15 740 habitants)
- La Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (24 communes, 17 355 habitants)

Il est administré par un organe délibérant regroupant **15 délégués** désignés par les cinq Communautés de communes. L'organe exécutif est composé de cinq membres permanents : un Président et 4 Vice- présidents qui ont en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini.





La typologie de l'habitat est mixte à dominante rurale

Situé dans le département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne, le territoire du SMICTOM s'étend sur **783 km²**. Sa densité de population est de 116 hab./km², le secteur est donc essentiellement rural voire semi-rural sur certaines communes comme Wissembourg, Reichshoffen et Niederbronnles-Bains.

Le SMICTOM Nord Alsace dispose des compétences suivantes :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- La collecte et le traitement des emballages recyclables
- La collecte et le traitement des déchets alimentaires
- La gestion de **11 déchèteries**
- · La gestion de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Schaffhouseprés-Seltz/Wintzenbach

55 agents au service du territoire de l'Alsace du Nord

45 fonctionnaires **10** contractuels de droit public et saisonniers

66 % d'hommes

33 % de femmes



Prévention et communication

Le PLPDMA adopté en **2018** donnait pour objectif une réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés de 10 % entre 2010 et 2020.

L'objectif est atteint avec une diminution de la quantité de déchets produits de **16** %.

PLPDMA

6 communes accompagnées

Contrôle de la qualité du tri 16 321 bacs contrôlés

Animations scolaires

Plus de 1 400 élèves sensibilisés

Stands de prévention

12 événements



Prévention - PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le SMICTOM Nord Alsace est engagé depuis 2015 dans une **démarche PLPDMA** et a adopté son plan d'action lors de la Délibération du Bureau en date du 16 mai 2018.

Il a pour but de **répondre localement aux objectifs réglementaires** en matière de prévention des déchets.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte donnait pour objectif une réduction de la quantité de DMA de 10 % entre 2010 et 2020.

Cet objectif a été atteint en 2020 puisque la quantité de DMA produits sur l'aire du SMICTOM a diminué de 16 % entre 2010 et 2020.



Stop pub

Refuser la publicité non sollicitée est l'un des gestes de réduction des déchets les plus faciles à réaliser. Des autocollants STOP PUB sont distribués aux mairies et Communautés de communes. Ils sont à disposition des usagers à l'accueil du SMICTOM et en déchèteries ou lors de leurs animations sur le territoire.

Les ambassadeurs de la prévention et du tri en distribuent également lors de leur présence sur les stands en événements.



Gestion de proximité des biodéchets

En 2024, l'accompagnement des communes vers des pratiques zéro déchet s'est poursuivi. Les ouvriers municipaux des communes de la promotion 2023-2024 ont bénéficié d'une formation à la gestion intégrée des déchets verts.

Fin 2024, **six communes ont débuté un accompagnement** : Woerth, Lampertsloch, Wingen, Dieffenbach-les-Woerth, Lauterbourg et Niederbronn-les-Bains.

Eco-Manifestations

L'accompagnement zéro déchet a également permis de sensibiliser les organisateurs d'événements. Deux soirées d'information sur la thématique des déchets de manifestations à destination des associations ont été coorganisées avec EcoManifestation Alsace à Gunstett et à Mothern.

Le SMICTOM a pris en charge la labellisation de l'événement Mômes en Scènes 2024.



Accompagnement des CCAS

Des ateliers de sensibilisation ont été animés

par nos services à l'épicerie sociale de Wissembourg, au CCAS de Soultz-sous-Forêts, au CCSRA Marienbronn, à l'UDAF67 et auprès des résidents de l'établissement d'accueil non médicalisé le Patio à Wissembourg.



Forum des éco-délégués

Le SMICTOM était également présent au forum des éco-délégués des collèges au siège de la **Collectivité Européenne d'Alsace** à Strasbourg.

Le service communication et prévention y a présenté une **animation sur la valorisation des biodéchets** et animé un atelier de conception d'affiches de sensibilisation au **gaspillage alimentaire.**

Prévention et sensibilisation

Contrôles de la qualité du tri

Pas moins de **16 321 bacs ont été contrôlés** visuellement par les ambassadeurs de la prévention et du tri en 2024. **Le taux de bacs non conformes s'élevait à 20,64 %**.

Les ambassadeurs Quali'tri de SUEZ ont contrôlé 22 342 bacs de tri en 2024.

Une grande partie des bacs non conformes lors des contrôles de la qualité du tri sont dus aux déchets imbriqués les uns dans les autres.

Pour diminuer les refus et enseigner aux habitants des logements collectifs le bon geste de tri, les ambassadeurs de la prévention et du tri sont amenés à réaliser des **opérations de sensibilisation en porte-à-porte**. En 2024, ils ont rencontré les résidents de 37 immeubles collectifs sur tout le territoire, soit plus de 370 personnes **sensibilisées**.

Les particuliers des habitations individuelles sont également sensibilisés suite aux contrôles. Au total, plus de 380 personnes ont reçu la visite des ambassadeurs pour corriger leur geste de tri.





Stands et manifestations

Les ambassadeurs ont tenu des stands de sensibilisation lors d'événements tels que le Printemps des Plantes de Wingen, le F'Estival d'animation à Wissembourg, les 10 ans de la CC de la Plaine du Rhin, les Flâneries et Découvertes du Plan d'eau à Reichshoffen ou encore le Festival Remue Ménage à Soultz-sous-Forêts.

Ces événements ont notamment permis aux usagers de se renseigner sur la nouvelle collecte des déchets alimentaires.

Près de 700 personnes ont été rencontrées sur les stands.

Permanences en déchèterie

Une vingtaine de stands d'information ont également été organisés en déchèterie pour expliquer la nouvelle collecte des déchets alimentaires et sensibiliser les usagers au tri et à la réduction de leurs déchets. Les ambassadeurs de la prévention et du tri ont ainsi rencontré plus de 1 000 personnes.



Animations scolaires - KIDITRI

Sur l'année scolaire 2023-2024, les élèves de **12 classes de CE1/CE2 de 9 écoles** ont participé à la troisième édition du projet scolaire du SMICTOM Nord Alsace intitulé KIDITRI.

Plus de 230 élèves ont été sensibilisés au tri et à la réduction des déchets à travers 5 animations.

Les élèves ont également pris part à un concours de panneaux de sensibilisation réalisés à l'aide de déchets détournés. Les réalisations ont été exposées à la Saline à Soultz-sous-Forêts à l'occasion d'un spectacle de magie sur les thèmes du tri et de la réduction des déchets, interprété par le Professeur Tritout, Richard Atlas.

D'autres animations ponctuelles ont eu lieu dans les écoles et périscolaires du territoire. Le collège de Wissembourg a été accompagné sur la thématique de la réduction du gaspillage alimentaire.

Au total, les ambassadeurs de la prévention et du tri ont animé des ateliers de sensibilisation dans **36 classes à l'école primaire et au collège.** Plus de 1 400 élèves ont été sensibilisés au tri et la valorisation des déchets.



Communication

Animations à l'EVNA

Les ambassadeurs du tri se sont rendus à plusieurs reprises à l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères à Schweighouse-sur-Moder pour y animer des ateliers sur le tri à destination d'élèves du territoire du SMICTOM Nord Alsace qui visitaient le site.



Évolution de la redevance

Depuis le 1er janvier 2024, uniquement pour les habitants des Communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains, le SMICTOM Nord Alsace est l'unique interlocuteur pour toutes les démarches relatives aux déchets. La nouvelle redevance incitative au poids a permis une diminution des déchets produits et collectés dans les bacs d'ordures ménagères.

Cette diminution est également liée à la nouvelle collecte séparée des déchets alimentaires proposée à tous les habitants du territoire, en complément de la gestion de proximité par compostage.

<u>388</u>

bornes opérationnelles

Le déploiement des bornes d'apport volontaire de déchets alimentaires, réalisé fin 2023, a permis un démarrage de la nouvelle collecte dès la première semaine de janvier 2024.



Communication digitale

La mise à jour du nouveau site internet du SMICTOM s'est poursuivie en 2024 pour répondre aux nouveaux besoin des usagers, notamment pour la partie facturation des ordures ménagères. Il permet à l'usager de se renseigner sur les services proposés, d'effectuer des démarches en ligne mais également de suivre l'actualité du syndicat.

Le SMICTOM a poursuivi le déploiement de sa communication numérique via sa page

Facebook et sa newsletter envoyée à près de 1 000 personnes inscrites via le site internet.



SCHOOL STAND

Nouveaux conteneurs à verre

De nouvelles bornes d'apport volontaire des emballages en verre ont été conçues en 2024. Elles s'intègrent dans le paysage et affichent les consignes de tri des déchets de verre.

Les bornes abîmées sont progressivement remplacées.

Plusieurs visuels sont prévus pour les années à venir.

Publications

Au cours de l'année, **3 éditions du Mag Info Zéro Déchet** ont été publiées.

Toutes les éditions du Mag Info Zéro Déchet et les outils du SMICTOM pour la prévention des déchets sont disponibles en ligne sur le site internet dans la rubrique « Réduire mes déchets ».



Collecte des déchets

44 924 tonnes

de déchets ménagers et assimilés produits et collectés sur le territoire en 2024.

493 kg/hab.

611 kg/hab. en France

Bac brun

74 kg

(Moyenne nationale : 246 kg)

Bac jaune

62 kg

(Moyenne nationale : 53 kg)

Conteneur à verre

43 kg

(Moyenne nationale : 34 kg)

Conteneur biodéchets

27 kg

(Moyenne nationale : 19 kg)

Déchèteries

287 kg

(Moyenne nationale : 240 kg)



Organisation de la collecte



Ordures ménagères résiduelles (OMR)

1 collecte tous les 15 jours (C0,5) Bacs de 120 L à 1 100 L Couvercle brun ou orange



1 collecte tous les 15 jours (C0,5) Bacs de 120 L à 660 L Couvercle jaune ou bleu





269

conteneurs à verre soit 1 PAV pour 339 habitants

Déchets alimentaires

2 collectes par semaine PAV pour les particuliers PAP pour les professionnels





11 déchèteries

dont 5 accueillant les déchets des professionnels

Déploiement de la collecte des biodéchets

Dans le cadre de la **généralisation du tri à la source des biodéchets** prévue par la loi AGEC, le SMICTOM Nord Alsace a déployé des bornes d'apport volontaire pour les particuliers et une collecte spécifique pour les professionnels, adaptée à leurs besoins et à leurs volumes.

Deux modes de collecte sont désormais proposés :

En point d'apport volontaire (PAV) : chaque commune du territoire a été dotée d'au minimum un abri-bac et bac de collecte des déchets alimentaires. Les emplacements ont été définis en concertation avec les communes, afin d'assurer à la fois la proximité, la praticité et l'intégration harmonieuse dans l'espace public. Ce système permet un dépôt souple et autonome, tout en facilitant la logistique pour le SMICTOM.

En porte-à-porte : pour les professionnels gros producteurs (restaurateurs, traiteurs, commerces alimentaires, cantines...), une collecte bi-hebdomadaire est mise en place directement à leur adresse, avec des bacs adaptés et identifiables.



Une **phase de diagnostic** a été menée en amont afin de proposer une solution sur-mesure à chaque situation. Cette action s'est accompagnée d'une **campagne de communication ciblée** et d'un **accompagnement personnalisé** (visites, consignes, affiches, etc.) pour assurer la bonne appropriation du geste de tri.



Parallèlement, au 1er janvier 2024, chaque foyer du territoire était doté d'un bioseau et d'un lot de 100 sacs kraft pour faciliter le tri à la maison. Une campagne de réassort de sacs kraft a été organisée à l'automne, afin de répondre aux besoins des usagers et d'encourager la continuité du geste de tri dans la durée.

Le SMICTOM a également mis à disposition une cartographie des points d'apports permettant aux usagers d'accéder facilement au dispositif.

La collecte en porte à porte

Sur le territoire du SMICTOM, les ordures ménagères et les déchets recyclables du bac de tri (emballages et papiers graphiques), sont collectés **en porte à porte par le prestataire SUEZ.** Ils représentent **28** % des déchets produits sur le territoire.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte une fois toutes les deux semaines (C0,5).

L'ensemble du territoire est en redevance incitative pour le flux OMR. Les usagers sont facturés au poids avec une tarification commune pour les communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains.



6 722 tonnes

En 2024, suite au déploiement de la collecte des déchets alimentaires, la quantité d'OMR collectées sur le territoire du SMICTOM **a diminué de 39** % par rapport à 2023 avec 6 722 tonnes, soit 74 kg par habitant.

La collecte sélective (CS)



La collecte sélective des déchets déposés dans le bac de tri est effectuée en porte à porte tous les 15 jours (C0,5).

5 613 tonnes

En 2024, deux ans après l'extension des consignes de tri, la quantité d'emballages et de papiers triés a augmenté de 7 % par rapport à 2023 pour atteindre 62 kg/hab. soit 5 613 tonnes.

La collecte en apport volontaire

La collecte en point d'apport volontaire concerne les emballages en verre , les déchets alimentaires et les apports en déchèteries, soit 72 % des déchets produits sur le territoire du SMICTOM.

Les emballages en verre

Le verre est collecté en mélange sur tout le territoire par la société RECYCAL MINERIS basée à Scherwiller.

Le SMICTOM dispose d'un parc de 269 conteneurs (43 en déchèteries et 226 sur les bans communaux), soit un conteneur pour 339 habitants.

La performance de collecte du verre est restée stable par rapport à 2023 avec 3 922 tonnes collectées dont

- 672 tonnes en déchèteries
- 3 250 tonnes en conteneurs communaux



Les déchets alimentaires



Les déchets alimentaires sont collectés deux fois part semaine par le prestataire de collecte SUEZ (C2).

Le SMICTOM dispose d'un réseau de **388 abribacs** permettant aux particuliers de trier leurs déchets alimentaires.

2 598 tonnes

En 2024, 2 598 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées dont 2 452 dans les points d'apports volontaires, soit 27 kg/hab.

Les déchèteries

Modalités d'accès pour les particuliers

Le nombre d'entrées est limité à **20 passages par an** dans la limite de 2 m³ par apport, les passages supplémentaires sont facturés :

• de 21 à 30 entrées : 5 €

• au-delà de 30 entrées : 50 €

Modalités d'accès pour les professionnels

L'accès aux déchèteries pour les professionnels est soumis à certaines conditions tarifaires. Les apports des professionnels sont limités aux déchèteries de Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Soultz-Sous-Forêts, Wissembourg et Woerth.

Conditions tarifaires:

- Chaque professionnel est assujetti à une part fixe annuelle de 40 € ainsi qu'à une part variable suivant la nature et le volume/poids des déchets apportés.
- La part fixe est due même si l'entreprise n'accède pas à l'une des déchèteries au cours de l'année.



Tonnages

En 2024, **26 011** tonnes de déchets ont été collectés sur l'ensemble des 11 déchèteries du territoire représentant **58 % du total des déchets produits**. 84 % des déchets collectés en déchèteries sont valorisés.

Flux	Prestataire	Tonnages 2024	Tonnages 2023	Variation
	SCHROLL	1065	992	+ 7,4 %
Papier/carton	SPRINAR, HERRMANN			
Gravats	TP, SELTZ MATERIAUX	5 445	5 424	+ 0,4 %
Métaux	GDE ENVIRONNEMENT	1 026	1 037	- 1,1 %
Batteries	GDE ENVIRONNEMENT	25	20	+ 22,3 %
Végétaux	SPRINAR	6 144	5 499	+ 11,7 %
Déchets toxiques	CHIMIREC	114	104	+ 9,2 %
DEEE	ECOSYSTEM	999	900	+ 11 %
Objets de la maison	SARDI, ECOMAISON	2 792	2 338	+ 19,4 %
Plâtre	RITLENG	490	512	- 4,2 %
Huile végétale	REFOOD	19	17	+ 12,1 %
Huile minérale	ETS GRANDIDIER	63	54	+ 17,8 %
Piles	COREPILE	13,1	13,7	- 4,5 %
Bois	SCHROLL	2 832	2 602	+ 8,8 %
Lampes	ECOSYSTEM	4,7	4,7	- 2,8 %
ABJ thermiques	ECOLOGIC	18		
Sport et loisirs	ECOLOGIC	36		
Jeux et jouets	ECOMAISON	25		
Non recyclables	SMICTOM NORD ALSACE	4 897	4 444	+ 10,2 %
TOTAL		26 011	23 963	+ 8,5 %

Collectes de pneus usagés



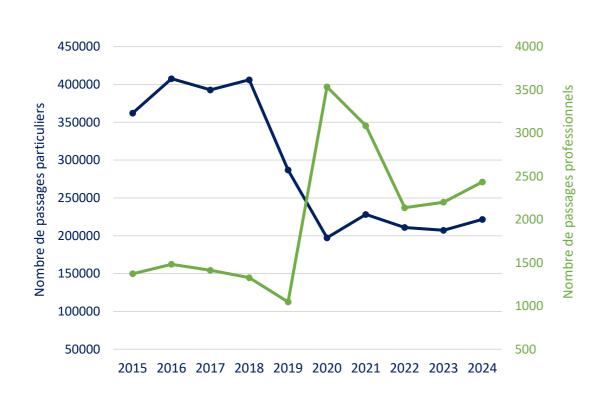
Pour lutter contre les dépôts sauvages, deux journées exceptionnelles de collecte de pneus usagés des particuliers ont été organisées sur cinq déchèteries (Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Soultz-Sous-Forêts, Wissembourg et Woerth).

> 9 100 pneus

Plus de 9 100 pneus de particuliers ont été collectés sur l'année 2024 par la société Osterstock puis rechapés pour réemploi.

Fréquentation

En 2024, le nombre de passages en déchèteries s'élève à 224 079 toutes catégories d'usagers confondues, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2023.



Fréquentation par site

Site	2021	2022	2023	2024
Beinheim	8 468	7 967	7 917	8 651
Betschdorf	15 163	13 630	13 050	13 484
Hatten	9 624	10 154	9 310	10 172
Lauterbourg	14 551	13 063	12 918	14 592
Lembach	9 326	8 533	7 973	7 812
Mertzwiller	19 174	14 937	14 231	13 636
Niederbronn- les-Bains	42 922	41 115	40 611	42 669
Soultz-sous- Forêts	30 524	28 759	28 597	31 607
Wintzenbach	14 459	13 286	13 573	15 290
Wissembourg	34 817	32 350	31 869	33 447
Woerth	29 144	21 170	27 244	30 284
TOTAL	228 172	210 964	207 293	221 644

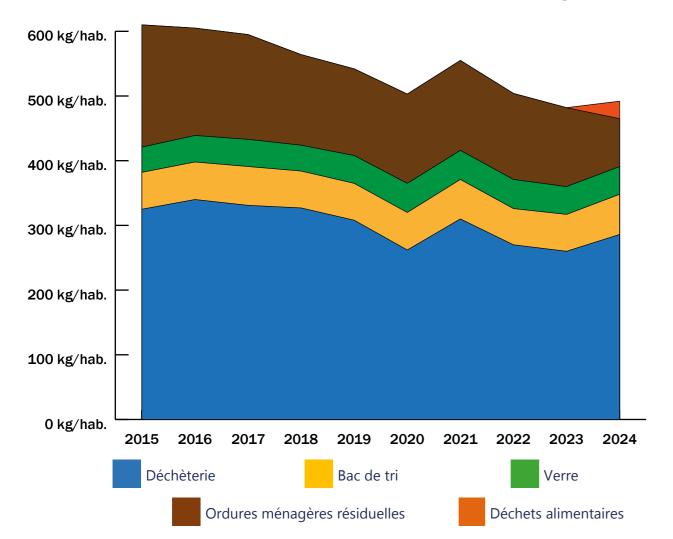


27

Évolution des tonnages

La production de déchets ménagers n'a cessé de diminuer entre 2015 et 2020. La mise en place de la redevance incitative à l'ensemble du territoire en 2018 a engendré une baisse importante de la quantité d'OMR. Une légère augmentation des tonnages est constatée en 2021 sur l'ensemble des flux, suite à la suspension de certains services pendant la pandémie.

Évolution de la quantité de déchets ménagers produits par habitant sur le territoire du SMICTOM entre 2015 et 2024 (hors DIB et amiante) en kg/hab.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères résiduelles	166,0	161,7	139,6	134,1	138,1	138,9	133,0	121,7	74,1
Verre	41,5	41,9	40,1	42,9	45,3	45,1	44,5	43,3	43,2
Emballages et papiers	57,2	57,9	60,3	57,1	57,0	60,9	55,8	57,4	61,8
Déchèteries	339,6	330,6	326,7	308,3	262,4	309,7	269,8	263,0	286,6
Déchets alimentaires									27,0
TOTAL	604,9	594,6	563,4	542,3	503,5	554,7	503,2	485,4	492,7

Autres temps forts 2025

Harmonisation de la redevance incitative

Depuis le 1er janvier 2024, uniquement pour les habitants des communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains, le SMICTOM Nord Alsace est l'unique interlocuteur pour toutes les démarches relatives aux déchets (emménagement et changements de situations, facturation, commande de bacs ou de composteurs, demande de badge d'accès en déchèterie, etc.).



Une nouvelle redevance a été instaurée sur ces deux communautés de communes. Elle se compose de deux volets :

- **Une part fixe par foyer** comprenant les frais incompressibles du service (passage des camions de collecte, transport des déchets, déchèteries, charges de structure, emprunts, frais de personnel...).
- Une part variable calculée en fonction du poids de déchets collectés dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles à hauteur de 0,42 €/kg.

Nouveau casier d'exploitation à l'ISDND

Les travaux de l'extension de l'ISDND de Wintzenbach, démarrés en juillet 2023, se sont poursuivis en 2024. **Ce nouveau casier aura une capacité de 200 à 250 000 tonnes**.

Les anciens casiers ne sont plus exploités et les **travaux de couverture** provisoire seront réalisés en fin d'année 2025.



Traitement et valorisation

86 %

des déchets produits sur le territoire sont valorisés

Stockage

13,7 % 6 148 tonnes

Valorisation énergétique

20,7 % 9 320 tonnes

Valorisation matière

65,6 % 29 455 tonnes



Traitement des déchets

En Alsace du Nord, 86 % des déchets ménagers produits sur le territoire en 2024 ont été valorisés.

Enfouissement

Les déchets ménagers non valorisables sont enfouis à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Wintzenbach qui est gérée par le SMICTOM. L'installation accueille également des DAE. Seulement 14 % des déchets ménagers produits sur le territoire du SMICTOM sont enfouis contre 41 % en 2015.

	Tonnages 2024	Tonnages 2023	Variation
Bennes tout venant des déchèteries	4 897	4 444	+ 10,2 %
DAE	35 701	1 132	+ 3 053 %
Apports d'amiante	58	66	- 12,2 %
Refus de tri	1 193		

Valorisation énergétique

En 2024, 9 320 tonnes de déchets ont été valorisés énergétiquement : 6 722 tonnes d'ordures ménagères ont été incinérées et 2 598 tonnes de déchets alimentaires ont été valorisés par méthanisation.

	Tonnages 2024	Tonnages 2023	Variation
Incinération des OMR	6 722	11 084	- 39,4 %
Incinération des refus de tri	-	988	-
Méthanisation des biodéchets	2 598	-	-

Les ordures ménagères sont incinérées à l'usine de **valorisation énergétique** EVNA à Schweighouse-sur-Moder dont le rendement avoisine les 100 % depuis 2019.

Les déchets alimentaires sont traités par Valorest au port du Rhin et Méthavos à Obershaeffolsheim.

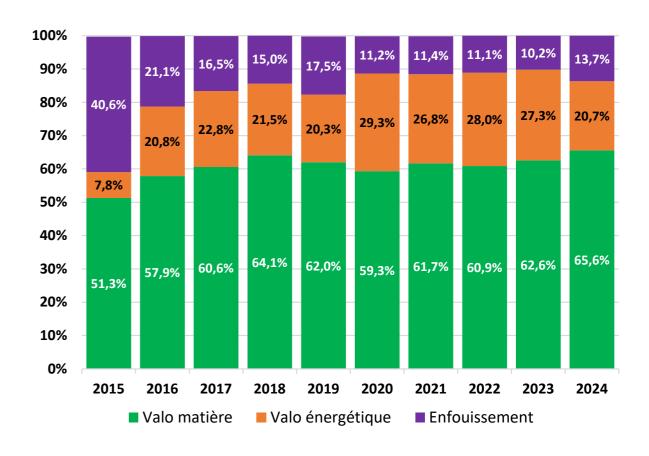


Valorisation matière

Plus de 65 % des déchets produits sur le territoire du SMICTOM ont fait l'objet de valorisation matière. Il s'agit des déchets de la collecte sélective (bac de tri et verre) mais également des apports valorisables des déchèteries.

	Tonnages 2024	Tonnages 2023	Variation
Emballages et papiers en porte à porte	4 420	4 240	+ 4,2 %
Verre en apport volontaire	3 922	3 948	- 0,7 %
Déchèteries	21 113	19 519	+ 8,2 %
TOTAL	29 455	27 706	+ 6,3 %

La quantité de déchets non valorisés a diminué de plus de 72 % entre 2010 et 2024. L'évolution des modes de traitement des déchets depuis 2015 est présentée ci-dessous.

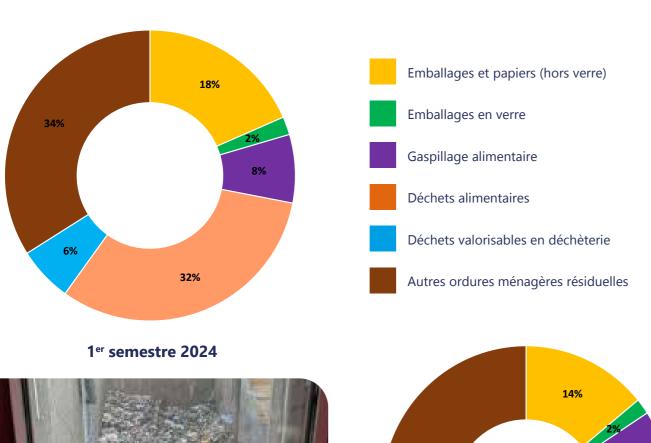


Caractérisations

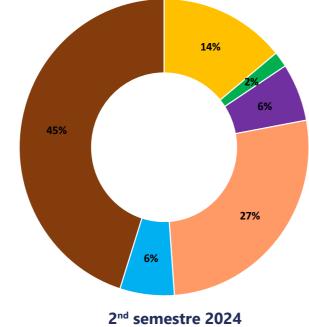
Ordures ménagères résiduelles

Dix caractérisations des flux ordures ménagères résiduelles ont été réalisées en 2024. Pour évaluer l'efficacité de la nouvelle collecte des déchets alimenaires, la moitié des caractérisations ont eu lieu en début d'année et l'autre moitié en fin d'année.

En début d'année, les déchets alimentaires représentaient encore 32 % du contenu des ordures ménagères. A la fin d'année, cette proportion est passée à 27 %. Plus de 14 à 18 % des déchets sont des emballages et des papiers qui peuvent être triés. En moyenne, 39 % du contenu du bac est considéré comme déchet ultime destiné à la valorisation énergétique. Les textiles sanitaires représentaient 18 % du total.



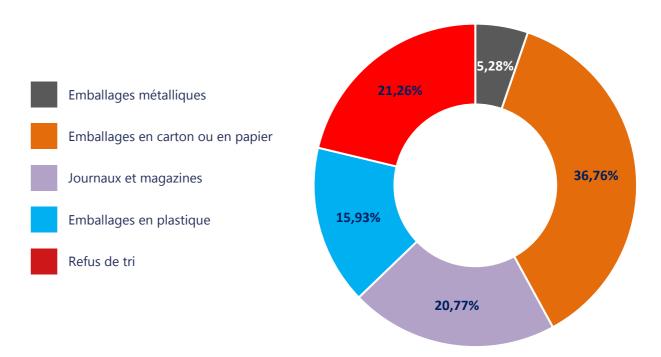




Emballages et papiers

Le contenu du bac de tri est acheminé au centre de tri ALTEM, société du groupe SCHROLL à Strasbourg. Les déchets recyclables y sont triés par matière en vue d'être recyclés et les erreurs de tri sont acheminées vers une usine de valorisation énergétique.

Quinze caractérisations du contenu du bac de tri ont été effectuées par SCHROLL en 2024 avec un taux de refus moyen de **21,26** %, en hausse par rapport à 2023 (17,67 %). Cette hausse s'explique par la présence importante de déchets imbriqués les uns dans les autres.





Indicateurs financiers

Le SMICTOM opère en régie l'exploitation de l'ISDND et des 11 déchèteries du territoire.

La collecte des déchets d'ordures ménagères, des emballages et papiers et des déchets alimentaires, tout comme leur traitement est effectué en prestation.

Les déchets collectés en déchèteries sont traités par des entreprises privées, à l'exception des déchets ultimes.

<u>13 219 964 €</u>

de dépenses de fonctionnement pour l'année 2024



Budget d'investissement 2024

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2024		
	3 384 026 €	
Travaux	2 340 584 €	
Conteneurs et matériels divers	293 474 €	
Matériel informatique	10 250 €	
Matériels de bureau et mobilier	5 949 €	
Matériels et outillages techniques	2 189 €	
Immobilisations incorporelles	31 080 €	
Remboursement de la dette	700 500 €	

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2024		
	1 424 674 €	
Immobilisations en cours	15 084 €	
FCTVA	248 776 €	
Excédent de fonctionnement	1 160 814 €	

Investissements à venir

PROJET	Année	MONTANT TTC
		7 900 000 €
Extension de l'ISDND	2025	1 700 000 €
Déchèterie de Betschdorf	2026	2 200 000 €
Déchèterie de Soultz-sous-Forêts	2027	2 000 000 €
Déchèterie de Woerth	2029	2 000 000 €

Budget de fonctionnement 2024

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024		
	13 219 964 €	
Charges à caractère général	10 949 110 €	
Charges de personnel	2 089 132 €	
Autres charges de gestion courante	117 841 €	
Charges financières	57 941 €	
Charges exceptionnelles	5 881 €	
Provision semi-budgétaire	59 €	

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2024		
	17 658 204 €	
Atténuations de charges	54 393 €	
REOM incitative	4 427 554 €	
DAE	5 284 050 €	
Vente de matériaux	783 607 €	
Vente d'électricité	59 142 €	
Facturation accès, badges et bacs	107 790 €	
Participations Com. de communes	5 257 147 €	
CITEO	1 524 193 €	
Autres produits de gestion courante	83 094 €	
Produits spécifiques	77 234 €	

PRESTATAIRE	MONTANT DES PRESTATIONS
SUEZ	3 785 037 €
SMITOM HAGUENAU	728 973 €
SCHROLL	1 397 931 €
SERPOL	785 186 €
TRANSMÉTAUX	302 503 €
RECYCAL	241 346 €
OVIVE	508 930 €
RYTEC	135 516 €
SPRINAR	194 041 €
DÉCHETS SERVICES ENVIRONNEMENT	156 061 €

GLOSSAIRE

Biodéchets

Déchets organiques issus de ressources naturelles Non Dangereux) végétales ou animales : déchets alimentaires Centre d'enfouissement technique où sont valorisés par compostage ou méthanisation.

Collecte sélective

Mode de collecte permettant de séparer les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) déchets recyclables (emballages, papiers, verre) Déchets restants après le tri sélectif, contenus des ordures ménagères résiduelles, en vue de dans les bacs d'ordures ménagères classiques. Ils leur valorisation. Elle s'effectue en porte-à-porte sont destinés à la valorisation énergétique. ou en points d'apport volontaire.

DAE (Déchets d'Activités Économiques)

Déchets produits par les entreprises, artisans, commercants et administrations dans le cadre réduction des déchets et les actions à mettre en de leur activité professionnelle. Ils peuvent être assimilés aux déchets ménagers lorsqu'ils conformément à la réglementation nationale. présentent les mêmes caractéristiques.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets similaires produits par les activités économiques (commerces, artisans, administrations) collectés par le service public. Ils ainsi à réduire et mieux trier. comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables, le verre, les biodéchets et Tri à la source les déchets collectés en déchèterie.

Gestion de proximité

Mode de gestion des déchets au plus près de depuis le 1er janvier 2024. leur lieu de production, notamment par le compostage domestique ou partagé, limitant Usine de Valorisation Énergétique (UVE) ainsi les transports et favorisant l'économie Installation industrielle permettant de traiter circulaire locale.

ISDND (Installation de Stockage de Déchets

(épluchures, restes de repas), déchets verts de stockés les déchets ultimes qui ne peuvent être jardin (tontes, feuilles, branches). Ils peuvent être ni recyclés, ni valorisés. Anciennement appelé «décharge», l'ISDND répond à des normes environnementales strictes.

PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Document de planification fixant les objectifs de œuvre sur le territoire pour les 6 années à venir,

Redevance incitative

Mode de financement du service de gestion des déchets basé sur le principe «pollueur-payeur». Le montant est calculé en fonction de la quantité de déchets produits par chaque usager, incitant

Action de séparer les différents flux de déchets dès leur production, par l'usager lui-même, avant leur collecte. Obligatoire pour les biodéchets

les déchets par incinération tout en récupérant l'énergie produite sous forme de chaleur ou d'électricité. Anciennement appelée «incinérateur».



SMICTOM Nord Alsace

54 rue de l'Industrie BP 40081 - 67162 WISSEMBOURG CEDEX

03 88 54 84 00

www.smictom-nord67.com

Photos: SMICTOM Nord Alsace, Freepik, CITEC

